

### Annexe à l'arrêté n° CAB-BRS-2020-691

Liste des rues soumises à l'obligation du port du masque

## Arrondissement d'Arras

### Commune d'Arras:

- Place des Héros
- Rue des Balances
- Rue de la Housse
- Rue de la Taillerie
- Rue Ronville
- Rue Wasquez Glasson

# Arrondissement de Béthune

Commune de Béthune :

- Grand Place

## Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

### Commune de Boulogne-sur-Mer:

- Jardins de Nausicaa
- Jetée Nord-Est
- Place Godefroy de Bouillon
- Place Dalton (partie basse piétonne)
- Place Frédéric Sauvage
- Quai Gambetta (promenade Jean Muselet et section dite des Paquebots)
- Rue du Doyen
- Rue de Lille (partie piétonne)
- Rue Monsigny
- Rue Thiers
- Rue Victor Hugo

### Commune d'Ambleteuse:

- Boulevard de la Liberté

## Commune d'Audinghen:

- Belvédère et site du cap Gris-Nez

#### Commune de Neufchâtel-Hardelot:

- Avenue de la Concorde
- Avenue d'Eole
- Avenue François 1er dans sa portion comprise entre l'avenue des Courtilles et la rue des Anglais
- Place de Bournonville
- Place de la Concorde
- Boulevard de la Mer

#### Commune de Wimereux:

- Rue Carnot

### **Arrondissement de Calais**

### Commune de Calais:

- Totalité de l'espace public

### Commune de Coulogne :

- Totalité de l'espace public

### Commune de Sangatte:

- Digue Gaston Berthe
- Digue de Sangatte

### Arrondissement de Lens

### Commune d'Hénin-Beaumont:

- Place Carnot
- Place Jean Jaurès
- Place de la République
- Place Wagon

#### Commune de Lens:

- Boulevard Basly
- Rue de la gare
- Place du Général de Gaulle
- Place Jean Jaurès
- Rue de Lanoy
- Rue du Maréchal Leclerc
- Rue de la Paix
- Rue de Paris

#### Commune de Liévin:

- Place Gambetta
- Rue François Courtin
- Rue Jean-Baptiste Defernez
- Rue Victor Hugo (jusqu'à la place Gambetta)

### Arrondissement de Montreuil-sur-Mer

#### Commune de Berck:

- Esplanade Maritime
- Esplanade Parmentier
- Promenade du Professeur Jean Debeyre (dans sa partie comprise entre l'avenue Saint-Exupéry et le chemin aux Raisins)
- Place de l'Entonnoir (secteur compris entre l'Esplanade Maritime, l'avenue Marianne Toute Seule et l'avenue Francis Tattegrain)
  - Rue Carnot
- Rue du Grand Hôtel (partie sise dans le prolongement de l'esplanade Parmentier et située en façade maritime/dunaire)

### Commune de Cucq-Stella-Plage:

- Boulevard de la Mer

### Commune d'Etaples :

- Espace délimité par le boulevard de l'Impératrice (dans sa partie comprise entre le rond-point du Pont Rose et le centre nautique) jusqu'au Quai Napoléon 1<sup>er</sup>

#### Commune de Merlimont:

- Avenue de la Plage
- Boulevard de la Manche

## Commune du Touquet-Paris-Plage:

- Espace délimité par le boulevard Jules POUGET (dans sa partie comprise entre l'avenue de Verdun et la rue Joseph Duboc) jusqu'au front de mer
  - Avenue Saint Jean
  - Rue de Londres (partie sise entre la rue Saint Louis et la rue de Bruxelles)
  - Rue de Metz (partie sise entre la rue Jean Monnet et rue de Bruxelles)
  - Rue de Paris (partie sise entre la rue Saint Louis et la rue de Bruxelles)
  - Rue Saint Jean
  - Route en Corniche

## Arrondissement de Saint-Omer

Commune de Saint-Omer:

- Totalité de l'espace public

Commune de Longuenesse :

- Chemin du Fonds Cailloux

Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem

- Place Cotillon-Belin
- Rue de Calais
- Avenue Joffre

Commune d'Arques :

- Place Roger Salengro